

COMMUNE DE VAUREAL

ARRETE N° 73/2023/ST

NOMENCLATURE ACTES : *3.5 Autres actes de gestion du domaine public*

**ARRETE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
STOCKAGE DE MATERIEL POUR REHABILITATION
18 MAIL MENDES-FRANCE
SAMEDI 15 AVRIL 2023 AU VENDREDI 12 MAI 2023**

Le Maire de la Commune de Vauréal,

VU l'article L.2212-1 du code général des collectivités territoriales relatif aux pouvoirs de police du Maire,

VU l'article L.2212-2 du code général des collectivités territoriales relatif aux pouvoirs du Maire concernant la police de la circulation et du stationnement,

VU l'article R.417-10 du code de la route relatif aux sanctions applicables aux véhicules gênant la circulation,

VU l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales permettant au Maire de déléguer une partie de ses fonctions à un de ses adjoints, dans un souci de bonne administration,

VU l'arrêté de délégation de signature n° 109/2020/AG par lequel Madame le Maire autorise Monsieur Daniel VIZIERES, adjoint en charge des secteurs relatifs aux commerces et aux espaces publics, à signer les arrêtés relatifs aux travaux à la circulation et à l'occupation du domaine public,

VU la délibération n° 1.11/03/2023 du Conseil municipal en date du 29 mars 2023 fixant le montant des redevances pour occupation du domaine public à compter du 03 avril 2023,

CONSIDERANT l'avancée des travaux de la société « MEDERREG-VELOSO » concernant la réhabilitation d'un ensemble de 57 logements pour le compte de CDC HABITAT,

CONSIDERANT la nécessité d'occuper la voie publique sur deux places de stationnement en bataille, devant le 18, Mail Mendès-France, **du samedi 15 avril 2023 au vendredi 12 mai 2023**, pour permettre le stockage de matériel,

A R R E T E

ARTICLE 1 : Une autorisation d'emplacement pour stockage est accordée du samedi 15 avril 2023 au vendredi 12 mai 2023.

ARTICLE 2 : Les travaux seront réalisés par la société « MEDERREG-VELOSO » 7, rue Jules Vallès - 75 011 PARIS - Tél : 01.48.17.05.55. - représentée par Lucie DI RUZZA.

ARTICLE 3 : La société « MEDERREG-VELOSO » est soumise au paiement d'une redevance pour occupation du domaine public, fixée par la délibération n° 1.11/03/2023 du Conseil municipal en date du 29 mars 2023, sur la base de la surface occupée et de la durée d'occupation.

* Tarif du stationnement sur le domaine public par place et par jour = **16,20 € (5 mètres)**
Soit la somme de **907,20 € pour 2 places de stationnement pendant 28 jours (16,20 € x 2 places x 28 j).**

ARTICLE 4 : Les agents communaux poseront des barrières avec l'arrêté pour bloquer l'emplacement.

ARTICLE 5 : Les autorités de police Municipale et Nationale sont habilitées à prendre toutes les dispositions nécessaires, complémentaires ou modificatives du présent arrêté municipal, pour garantir la sécurité du public.

Tout stationnement à cet emplacement sera considéré comme gênant et pourra faire l'objet d'une mise en fourrière.

ARTICLE 6 : A la fin des travaux, l'entreprise devra enlever tous les décombres et matériaux, et réparer tous dommages éventuellement causés.

ARTICLE 7 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et leurs auteurs poursuivis conformément à la loi.

ARTICLE 8 : Madame le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vauréal, le 24 avril 2023

**Pour le Maire de Vauréal,
Par délégation,**

**L'Adjoint en charge des secteurs relatifs
aux commerces et aux espaces publics**

Daniel VIZIERES



Date exécutoire :

.....

26 AVR. 2023

Date de notification :

.....

26 AVR. 2023

Date de mise en ligne :

.....

26 AVR. 2023

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de son affichage pour tout tiers ayant un intérêt à agir.